

COMMUNAUTES DE COMMUNES

D'ENTRE MEURTHER ET VERDURETTE et DU CRISTAL

Le projet de nos deux communautés de communes : fusionner !

Au lendemain des élections municipales et cantonales de mars 2008 les communautés de communes D'Entre Meurthe et Verdurette et Du Cristal ont décidé de se rapprocher pour construire un territoire plus cohérent et plus conforme à l'appréciation de nombreux habitants du canton de Baccarat.

Depuis fin 2003, le canton est divisé, il a donné naissance à deux communautés de communes. Les quinze communes rurales rejointes par Chenevrières (Canton Sud-Lunévillois), soit 16 communes constituent la communauté de communes D'entre Meurthe et Verdurette dont le siège est à Azerailles. Baccarat, chef lieu de canton, les communes de Thiaville et de Lachapelle ont formé la communauté de communes du Cristal. Montigny adhère à la communauté de communes du Badonvillois, Mignéville à celle de la Vezouze (Blâmont). Cette organisation a séparé par moitié la population du canton (11 000 habitants).

Pourquoi fusionner ?

Pour donner à l'ensemble de ce territoire, l'élan nécessaire pour son devenir social, économique, touristique et culturel qu'il mérite en regard à sa position entre Lunéville et Saint Dié, le plaçant comme un interlocuteur incontournable vis-à-vis des institutions et de nos voisins.

Pour répondre à une grande majorité des habitants du Canton qui n'ont pas vraiment compris cette séparation.

Pour permettre aux élus de donner une nouvelle impulsion à leur territoire et de démontrer qu'ils peuvent travailler ensemble en partageant les difficultés mais aussi la réussite des projets entrepris.

Pour soutenir les organisations communales en mutualisant les services qui passent forcément par une rationalisation de nos dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Pour maîtriser la destinée de ce territoire pendant qu'il est encore temps et avant les réformes de gouvernances annoncées afin de ne pas se laisser dicter ou imposer un regroupement forcé et non choisi.

Comment fusionner ?

Dans le respect des uns et des autres, mutualiser tous les personnels, les services, les installations et les projets en cours de réalisation.

Ce qui signifie pour les habitants :

- Des services pour tous les jeunes : accueil petite enfance, accueils périscolaires, cantines, accueils loisirs, culturels et sportifs (piscine).
- Des investissements productifs pour accompagner le développement économique et favoriser le maintien ou la création d'emplois (Pôle bijou, pépinière d'entreprises, tourisme)
- Des aides pour l'amélioration de l'habitat, pour la rénovation des façades et des toitures.

- Des soutiens pour la promotion de nos atouts culturels (Musée du cristal, sanctuaire des sources d'Hercules, village du livre).
- Des aménagements favorisant la découverte mais aussi la protection de nos milieux naturels (Bords de Meurthe, tourbière de Bertrichamps, les forêts)
- Des améliorations en matière de gestion de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés (réflexion sur la facturation incitative : on paie suivant ses rejets).

Combien ça coûte ?

Rien n'est gratuit. Il faudra que chacun fasse un effort au niveau de ses impôts. Aujourd'hui ne rien faire c'est immanquablement se préparer à régresser et de toutes façons, à payer encore plus pour des dépenses faute de ne pas les avoir mutualisées.

Les économies faites par des transferts de charges peuvent permettre aux communes qui en bénéficient de diminuer leurs propres impôts communaux.

A quand la fusion ?

Les élus des deux communautés de communes, en particulier ceux qui constituent le comité de pilotage (composé des élus des deux bureaux), se rencontrent régulièrement depuis un an.

Le projet est bien avancé, il a été déjà présenté aux délégués des deux structures.

Les conseils communautaires devront voter fin août pour demander au Préfet la définition du périmètre de la nouvelle communauté.

Au cours du mois de septembre, des assises communales seront organisées pour permettre à tous les élus de réagir, de questionner et de débattre à l'issue de cette ultime présentation.

Les conseils municipaux seront sollicités, courant septembre, par le Préfet. Ils auront trois mois pour le faire ce qui nous amènera courant décembre.

Si cette consultation reçoit un avis favorable, l'arrêté préfectoral de fusion des deux communautés de communes sera effectif au 1^{er} janvier 2010.

Où la fusion ?

Le siège de la nouvelle communauté de communes devrait être installé à Baccarat dans des locaux adaptés au bon fonctionnement et à l'accueil du public. Des négociations sont en cours pour louer ou acquérir ces locaux.

Quels acteurs pour la fusion ?

Après que chaque Conseil Municipal ait désigné ses Délégués communautaires, il y aura des élections pour nommer les principaux acteurs responsables de la bonne marche de cette nouvelle structure. Ils seront désignés parmi les délégués constituant le conseil communautaire.

Présidence et vice présidence sont des postes de responsabilité et une charge de travail pour ceux et celles qui seront élus. Les membres du comité de pilotage pour la fusion ont privilégié l'écriture du scénario de la future structure plutôt que la distribution des acteurs pour cette nouvelle mise en scène.

Toutefois pour sceller le portage collectif de ce projet de fusion, le comité proposera à l'automne une équipe pour conduire la nouvelle communauté de communes.

Le Comité de Pilotage pour la Fusion